

FCPR ODDO BHF SECONDARIES OPPORTUNITIES

Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) fiscal agréé par l'AMF, investi sur le marché secondaire du Private Equity

Une stratégie d'investissement dans l'univers des ETI non cotées, situées en Europe majoritairement et en Amérique du Nord dans le respect du quota fiscal, destinée à des investisseurs souhaitant diversifier leur patrimoine*.

* Le Fonds n'investira pas plus de 10% du montant total des souscriptions libérées en actions ou parts d'un même fonds ou d'une même société du portefeuille.



Fort d'une expertise dans le domaine du capital-investissement depuis près de 20 ans en Europe et aux Etats-Unis, ODDO BHF Private Equity possède une connaissance profonde et un accès privilégié au financement de la croissance des ETI non cotées.

Stratégie d'investissement

Le FCPR ODDO BHF Secondaries Opportunities est un fonds ayant pour vocation d'investir indirectement en titres donnant accès au capital d' **ETI non cotées**, via des parts de fonds d'investissement ou des portefeuilles de participations.

Le fonds vise à construire un portefeuille diversifié avec pour objectif de financer les opérations de croissance ou transmission de sociétés non cotées en **Europe** et **Amérique du Nord** dans le respect du quota fiscal.

C'est une stratégie de long terme, dont l'investissement est bloqué pendant la durée de vie du Fonds, soit en principe jusqu'au 3 Septembre 2026 et au plus tard jusqu'au 3 Septembre 2028.

Caractéristiques de la stratégie

Le fonds privilégiera des transactions secondaires allant de **5 à 50 millions** d'euros.

Le FCPR pourra également investir directement dans le capital d' ETI non cotées en réalisant des investissements directs minoritaires, jusqu'à 25% du montant total des souscriptions libérées.

Composition du portefeuille

Le portefeuille sera principalement exposé à :

- des entreprises ayant un **positionnement concurrentiel solide** dans leur secteur d'activité et un fort **potentiel de croissance**, selon nos analyses.
- des actifs pouvant générer rapidement des **cash-flows**, principalement en **capital transmission** (buy-out) au travers d'investissements majoritaires, selon nos analyses.
- des actifs situés en **Europe** majoritairement et en **Amérique du Nord** dans le respect du quota fiscal.

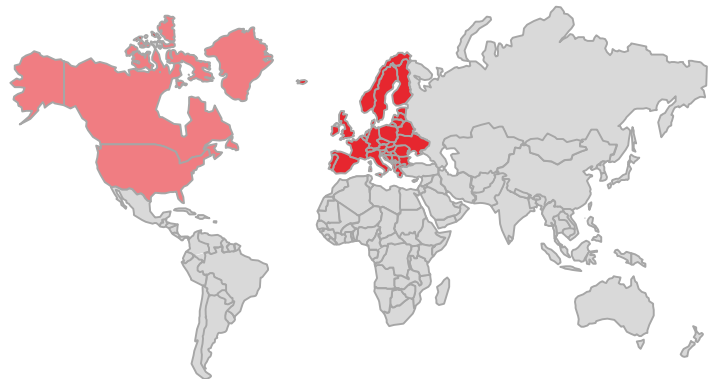
Le FCPR ODDO BHF Secondaries Opportunities donne accès à des portefeuilles de participations en capital investissement.

Le Fonds comporte un certain nombre de **facteurs de risques**, dont notamment :

- risque de perte en capital
- risque de liquidité des actifs du Fonds
- risque lié à l'investissement dans des fonds du portefeuille et à la gestion discrétionnaire
- risque lié à l'estimation de la valeur des sociétés du portefeuille
- risque lié au marché des sociétés non cotées
- risque fiscal

Pour plus d'informations concernant les risques liés à un investissement dans le Fonds, veuillez vous reporter à l'article 3.2 du règlement.

Gérants et actifs globaux Europe majoritairement et Amérique du Nord



Entreprises avec **fort potentiel de croissance** et pouvant **générer des cash-flows** selon nos analyses

MID CAP

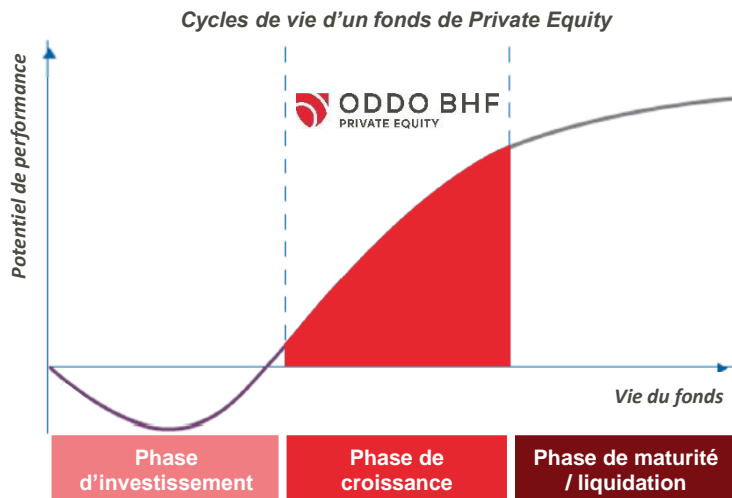


L'opportunité

Selon nos analyses, ODDO BHF considère que le marché secondaire du Private Equity peut permettre de favoriser la construction d'un **portefeuille diversifié***, de potentiellement bénéficier d'une **décote à l'achat**, d'avoir une **meilleure visibilité** sur des opérations déjà investies (comparativement au primaire), et de disposer d'une **maturité réduite**.

Le Fonds privilégiera des investissements en **phase de croissance** ayant pour objectif d'offrir une bonne visibilité sur le déroulement des opérations dans les sociétés sous-jacentes et un dénouement rapide.

Le Fonds présente toutefois un **risque de perte en capital** et un **risque lié à la gestion discrétionnaire** notamment.



Ce graphique ne représente en aucun cas une simulation de performance future

Source : ODDO BHF Private Equity

L'expertise de ODDO BHF Private Equity

Depuis 2010, ODDO BHF Private Equity a réalisé **33 opérations secondaires** portant sur 70 participations pour un montant total de **316 millions d'euros**.

ODDO BHF Private Equity possède une **expertise historique** institutionnelle mise à disposition aujourd'hui à une clientèle privée au travers de ce FCPR.

L'équipe de gestion de ODDO BHF Private Equity est composée de neuf professionnels expérimentés avec des profils complémentaires, dont 3 seniors cumulant plus de **15 ans d'expérience*** :



Gilles Michat
Managing Director



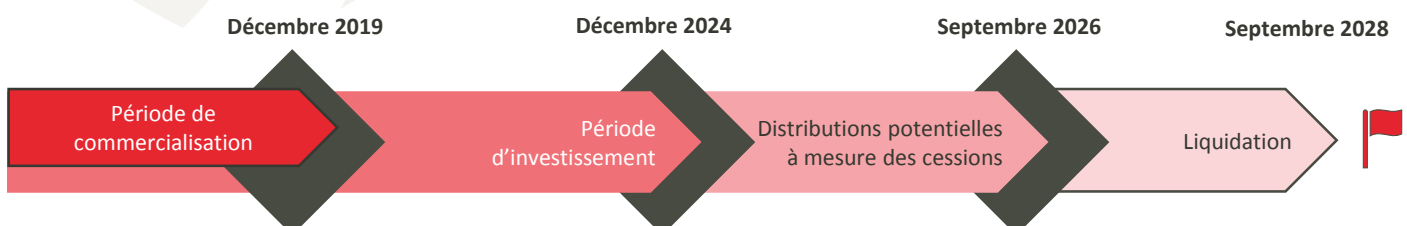
Ferdinand Dalhuisen
Managing Director



Jérôme Marie
Managing Director

* Equipe de gestion actuelle, susceptible d'évoluer
www.oddo-bhf-pe.com

Repères et vie du fonds



Points clés de la stratégie



Accélération du cycle d'investissement



Transactions matures



Réduction de la courbe en J



Potentiel de performance selon nos analyses

* Le Fonds n'investira pas plus de 10% du montant total des souscriptions libérées en actions ou parts d'un même fonds ou d'une même société du portefeuille.



La **courbe en J** représente le cycle de vie d'un fonds de Private Equity dans lequel les flux de trésorerie nets ne deviennent potentiellement positifs qu'après plusieurs années. Le porteur s'expose néanmoins à un risque intégral de perte en capital.

Notre focus de transactions secondaires : Phase de croissance

- Transactions matures sur des portefeuilles diversifiés
- Visibilité accrue sur l'horizon de sortie des sociétés
- Rémunération des investisseurs via distributions, qui ne peuvent en aucun cas être garanties, ou représentatives d'un gain en capital

Modalités de souscriptions et rachats

Souscriptions

Les parts A sont souscrites :

- Initialement à leur valeur nominale, soit 100€ par part, puis
- dès lors que le Fonds aura publié la première valeur liquidative des parts A, au plus élevé des 2 montants suivants :
 - la valeur nominale de la part, telle que mentionnée à l'article 6.3 du Règlement du Fonds (majorée des droits d'entrée décrits à l'article 22 du Règlement du Fonds) ;
 - ou la prochaine valeur liquidative connue (majorée des droits d'entrée décrits à l'article 22 du Règlement du Fonds)

Rachats

Un Investisseur ne peut pas demander le rachat de ses parts par le Fonds avant le 3 septembre 2026, étant précisé que cette période pourra être prorogée à l'initiative de la Société de Gestion pour 2 périodes successives de 1 an chacune.

Les demandes de rachat résultant d'un cas de force majeure (décès ou invalidité décrits à l'article 10.2 du Règlement) seront assurées par le Fonds à tout moment sur la base de la dernière Valeur Liquidative suivant la demande de rachat.

Principales caractéristiques du fonds

Structure juridique	FCPR agréé AMF
Valeur liquidative	Trimestrielle
Période d'investissement	5 ans, jusqu'en Décembre 2024 (+ extension de 1 an possible)
Échéance	8 ans (+ extension de 2 ans possible)
Période de commercialisation	Début Septembre 2018 à Décembre 2019
Minimum de souscription	10.000 EUR
Frais de gestion	2.4% du capital souscrit
Droits d'entrée	5% maximum du capital souscrit
Fiscalité	FCPR fiscal : exonération de taxation sur les plus-values (hors CSG-CRDS) au-delà de 5 ans, avec réinvestissement possible des distributions dans la stratégie
Rendement prioritaire (hurdle)	Multiple de 1.25x net investisseur sur base de la valeur nominale Les premiers 25% de performance sont prioritairement acquis aux porteurs de parts A
Carried Interest	20% au delà du rendement prioritaire
Ordre des distributions	Le remboursement des parts A et F se fait prioritairement sur le remboursement des parts C, le remboursement des parts de carried interest est donc conditionné au remboursement préalable des autres parts
Société de gestion	ODDO BHF Private Equity SAS

Durée de vie du fonds

Le Fonds est un véhicule constitué pour une durée de 8 ans (+ extension de 2 ans possible), sauf cas de dissolution anticipée.

Il est ouvert à la souscription à compter de la date d'agrément de l'Autorité des marchés financiers jusqu'au 31 Décembre 2019.

Avantages et risques fiscaux

Le FCPR fiscal permet à l'investisseur une exonération de taxation sur les plus-values (hors CSG-CRDS) pour une détention au-delà de 5 ans.

Il est rappelé que les avantages fiscaux dont peuvent bénéficier certains Investisseurs sont subordonnés à la conservation des parts pendant une durée minimale de 5 ans à compter de leur souscription ; et que la cession de parts intervenant avant le terme de ladite période peut, sauf exceptions limitativement énumérées par le Code général des impôts, entraîner la perte desdits avantages fiscaux.

Informations complémentaires

Plusieurs documents seront mis à disposition des porteurs de parts pendant la durée de vie du Fonds, dont des rapports semestriels et annuels de gestion, ainsi que la composition de l'actif.

Le FCPR n'a pas vocation à investir dans des actions de préférence et/ou titres assortis de mécanismes assimilés. Le Fonds sera potentiellement amené à investir dans des titres ordinaires d'entités qui émettent des actions de préférence ou ont recours à des mécanismes assimilés pouvant être de nature à plafonner ou limiter la performance du Fonds.

Principaux Frais TTC

Le tableau ci-dessous présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions des frais entre gestionnaire et distributeur de ce Fonds. Il a été établi sur la base d'une durée de conservation des parts de 8 ans, qui est la durée de placement recommandée.

Catégorie agrégée de frais ⁽¹⁾	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximum)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie ⁽²⁾	0.63%	0.63%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement ⁽³⁾	2.56%	1.20%
Frais de constitution ⁽⁴⁾	0.13%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations ⁽⁵⁾	0.04%	0%
Frais de gestion indirects ⁽⁶⁾	0.90%	0%
TOTAL	4.26% =valeur du TFAM-GD maximal	1.83% =valeur du TFAM-D maximal

(1) La politique de gestion des frais n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du Fonds en ce sens que l'assiette de calcul reste la même pendant toute la durée de vie du Fonds. (2) Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds. Il n'y a pas de droits de sortie. (3) Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent la rémunération de la société de gestion, du dépositaire, des commissaires aux comptes, etc. (4) Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la société de gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc). Ils sont pris en charge par le Fonds sur présentation par la société de gestion des justificatifs de ces frais et charges et sont calculés sur 8 ans. (5) Les frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent notamment les frais et honoraires d'audit, d'études et de conseils relatifs à l'acquisition, la cession de titres et au suivi des participations, etc. (6) les frais de gestion indirects sont les frais liés aux investissements du fonds dans des OPCVM monétaires (hors frais indirects liés aux investissements dans les fonds de capital investissement visés dans la section « Objectifs et Politique d'investissement »).

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant la durée de vie du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement (article 10.2).

Le FCPR est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque du Fonds décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Ce document, à caractère promotionnel, est établi par ODDO BHF PRIVATE EQUITY SAS. Sa remise à tout investisseur relève de la responsabilité de chaque commercialisateur, distributeur ou conseil. L'investisseur potentiel est invité à consulter un conseiller en investissement avant d'investir dans ce produit. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que ce produit n'est pas autorisé à la commercialisation dans tous les pays. L'investisseur est informé que ce produit présente un risque de perte en capital et que son investissement est bloqué en principe pour une période de 8 ans. En cas d'investissement, l'investisseur doit obligatoirement prendre connaissance de manière détaillée des risques encourus présents dans le Règlement du Fonds. La valeur de l'investissement peut évoluer tant à la hausse qu'à la baisse et peut ne pas lui être intégralement restituée. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. ODDO BHF PRIVATE EQUITY SAS ne saurait également être tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. Les informations sont données à titre indicatif et sont susceptibles de modifications à tout moment sans avis préalable.

Il est rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les opinions émises dans ce document correspondent à nos anticipations de marché au moment de la publication du document. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des conditions de marché et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité contractuelle d'ODDO BHF PRIVATE EQUITY SAS.